

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-26-0714 du 29/01/2026

Arrêté du 28 janvier 2026

**ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES
SUR UN POSTE DE CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX (CDL)**

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et affectation d'un inspecteur des Finances publiques, à la DDFiP de Meurthe-et-Moselle, sur un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL).

Date d'application : 01/02/2026

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES
SUR UN POSTE DE CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX (CDL).....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES
SUR UN POSTE DE CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX (CDL)**



A R R Ê T É

portant réintégration et affectation d'un inspecteur des Finances publiques sur un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL)

LA MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la Fonction publique ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'inspecteur des Finances publiques dont le nom suit, est réintégré et affecté sur un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), au sein de la direction indiquée ci-après, selon les modalités précisées ci-dessous :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation			
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	CDL d'affectation	Date d'effet
NOEL	GRÉGORY	000002368948	SARH	DRFIP ÎLE-DE-FRANCE ET PARIS	570	DDFIP MEURTHE-ET-MOSELLE MEURTHE-ET-MOSELLE TOUT EMPLOI	CDL CC VEZOUZE EN PIÉMONT (LUNÉVILLE)	01/02/2026

Article 2 : Les modalités de prise en charge des frais de changement de résidence de l'intéressée sont appréciées par la direction d'ancienne affectation dans les conditions fixées à l'article- art.18§3 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 28 JANVIER 2026
 POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
 L'INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
 CHEF DU SECTEUR MOBILITÉ INTERNE-INSPECTEURS,
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

SYLVIE BEAUVILLARD

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756